

DWS Invest II

Société d'investissement à capital variable

2, Boulevard Konrad Adenauer, 1115 Luxembourg, Luxembourg

Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg B 169.544

AVIS IMPORTANT CONVOQUANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE DWS INVEST II

Les actionnaires de DWS Invest II (les « **Actionnaires** ») sont par la présente invités à

l'assemblée générale **extraordinaire des Actionnaires**

qui se tiendra le **mardi 30 décembre 2025 à 11 h 50, heure luxembourgeoise** (l'« **AGE** ») au siège social de DWS Invest II (la « **Société** ») au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Modification et refonte des statuts de la société, sans changer son objet social ni sa forme juridique.

La première assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société convoquée le **le 12 décembre 2025 à 11h50**, avec le même ordre du jour (la « **première réunion** »), n'a pas pu délibérer valablement faute de quorum.

Modalités de vote pour l'AGE

Les actionnaires ont le droit de participer à l'AGE et d'exercer leurs droits de vote si, avant 18 h 00 (heure du Luxembourg) le 22 décembre 2025, DWS Investment S.A (la « **Société de gestion** ») reçoit les documents suivants dûment remplis :

Confirmation que les actions sont bloquées pour cession

Les actionnaires doivent soumettre une confirmation de la part de i) l'établissement financier où les actions sont enregistrées dans un registre (dans le cas d'actions nominatives) ou ii) l'établissement financier où les actions sont conservées dans un compte de dépôt (dans le cas d'actions au porteur), attestant que les actions seront bloquées pour cession jusqu'au 31 décembre 2025 (le « **Certificat de blocage** »). Le Certificat de blocage doit inclure les informations suivantes : nom et adresse de l'Actionnaire, nombre d'actions bloquées, nom et code ISIN du compartiment.

Procuration

Les Actionnaires doivent soumettre un formulaire de procuration signé (le « **Formulaire de procuration** ») transférant les droits de vote de l'actionnaire au président de l'AGE. Il est

nécessaire d'établir la procuration à l'aide du **formulaire de procuration** disponible auprès de la société de gestion, qui sera envoyé aux actionnaires sur demande. Cette exigence ne concerne pas les actionnaires qui ont déjà envoyé le formulaire de procuration pour la première assemblée.

Le **Certificat de blocage et le Formulaire de procuration** dûment signés doivent être envoyés par courrier à l'adresse suivante :

DWS Investment S.A.
à l'attention du Secrétariat général
2, boulevard Konrad Adenauer
L-1115 Luxembourg

ou par fax au numéro suivant : +352 42101-900, ou par e-mail à l'adresse suivante : dws.lux@db.com.

En tant que deuxième réunion, l'AGE délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Toutefois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes valablement exprimés est nécessaire pour adopter une résolution sur une telle question.

Chaque action donne droit à une voix.

Le projet des statuts sera mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société de gestion et leur sera envoyé gratuitement sur demande.

Luxembourg, décembre 2025
Le Conseil d'administration